

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

## Compte rendu de la réunion du comité syndical du 22 mars 2018 à Vittel

L'an 2018, le 22 mars à 17h30, les membres du comité syndical du PETROV, dûment convoqués par le Président du PETROV, Jean-Luc COUSOT, le 15 mars 2018, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 13

Présents : Madame VIGNOLA Jacqueline et Messieurs Messieurs COUSOT Jean-Luc, DUBOIS Claude, GERECKE Luc, LALLEMAND Michel, MARTIN François, NOVIANT Patrice, PERRY Franck, PREVOT Christian, SAUVAGE Guy, SEJOURNE Yves , THIRIAT Daniel, THOMAS Jean-Marie

Secrétaire de séance : SEJOURNE Yves

Assistaient à la séance : FLESCH Megan, MALIK Paul et SCHICKEL Mathieu

Le Président constate que le quorum est atteint : 13 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Tableau des effectifs ;
2. Refonte des sites Internet des trois structures compétentes en matière de tourisme sur le territoire du PETR ;
3. Dîners insolites du patrimoine ;
4. Affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 ;
5. Budget primitif 2018;
6. Questions et informations diverses.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Claude PHILIPPE Maire d'Harmonville, Vice-président de la CCOV et membre du PETR et en mémoire de Gladys PIERSON-BRAGARD, membres active du GAL de l'Ouest des Vosges.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;**
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 15 février 2017) :**
  - *Décision n°2018-1 du 01/02/18 : Signature de l'acte d'engagement du marché « Premier diagnostic des entreprises en cession » avec ALEXIS LORRAINE pour un montant de 39 600 euros TTC.***(VOTE : unanimité)**

### I. Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer un emploi d'attaché territorial (accroissement temporaire d'activité - article 3 alinéa 1 de la loi n°2012-347 du 12/03/2012) pour la période du 1er mai 2018 au 30 avril 2019 inclus, à temps complet, pour assurer les missions suivantes:

- animation et gestion de l'OCMR FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le compte des 3 communautés de commune membres du PETR (0,6 ETP) ;
- animation et gestion des actions de développement économique et touristiques portées par le PETR (0,4 ETP).

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

## 2. Refonte des sites Internet des trois structures compétentes en matière de tourisme sur le territoire du PETR et du site Internet du PETR

Le Président présente au comité syndical le projet de refonte des sites Internet des trois structures compétentes en matière de tourisme sur le territoire du PETR et du site Internet du PETR.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de refonte des sites Internet des trois structures compétentes en matière de tourisme sur le territoire du PETR et du site Internet du PETR et son plan de financement prévisionnel :

| Poste de dépense                                      | Montant TTC (€) | Recettes            | Montant (€)   |
|---|-----------------|---------------------|---------------|
| Conception des 3 sites Internet (base commune) des OT | 45 000          | Autofinancement     | 5 500         |
| Module complémentaire centrale de réservation         | 10 000          | SPL Destination V-C | 10 000        |
|   |                 | FEADER (LEADER)     | 39 500        |
| Sous-total Tourisme                                   | 55 000          | Sous-total Tourisme | 55 000        |
| Site PETRov   | 5 000           | Autofinancement     | 2 750         |
|   |                 | FEADER (LEADER)     | 2 250         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>60 000</b>   | <b>TOTAL</b>        | <b>60 000</b> |

Soit un autofinancement total prévisionnel du PETRov de 8 250 €.

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;  
 - décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;  
 - s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;  
 - autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 3. Dîners insolites du patrimoine

Le Président présente au comité syndical la proposition de la société d'économie mixte « Les insolites du patrimoine » d'entrer au capital de cette même société à hauteur de 0,10 €/ habitant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés refuse d'entrer au capital de la société d'économie mixte « Les insolites du patrimoine ».

## 4. Affectations des résultats 2017 au budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats 2017 du budget principal en report au budget primitif principal 2018 :

|            | Dépenses | Recettes    |
|------------|----------|-------------|
| report 002 | F        | 92 977,07 € |
| report 001 | I        | 765,10 €    |

## 5. Budget primitif 2018

Le président donne lecture au comité syndical du budget primitif 2018 du PETR, arrêté en dépense et en recettes comme suit :

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

|                           | Dépenses    | Recettes     |
|---------------------------|-------------|--------------|
| Section d'investissement  | 62 171,10 € | 62 171,10 €  |
| Section de fonctionnement | 215 016 €   | 290 387,78 € |

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :  
- de fixer la cotisation pour l'année 2018 des communautés de communes membres du PETR à hauteur de 1,50 € par habitant, selon la répartition suivante :

|                      | Pop. 2017 (source Préfecture) | cotisations 2017   |
|----------------------|-------------------------------|--------------------|
| CC Ouest Vosgien     | 24 372                        | <b>36 558 €</b>    |
| CC Mirecourt Dompain | 20 315                        | <b>30 472,50 €</b> |
| CC Terre d'eau       | 18 880                        | <b>28 320 €</b>    |
| <b>TOTAL</b>         | <b>63 567</b>                 | <b>95 350,50 €</b> |

- décide d'approuver le budget primitif 2018 du PETR, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

## 6. Service civique

Le Président présente au comité syndical le projet de recrutement (via la Ligue de l'enseignement des Vosges - FOL88) d'un service civique pour une durée de 8 mois pour travailler sur le développement du tourisme de mémoire autour de la 2ème DB.

- Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :
- d'adhérer à la Ligue de l'enseignement des Vosges – FOL88 pour l'année 2018 pour un montant de 155 € ;
  - d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique avec Ligue de l'enseignement des Vosges - FOL88 pour une durée de 8 mois à compter du 15 avril au 15 décembre 2018 inclus (24h hebdomadaires) pour un montant mensuel de 107,58 € ;
  - d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

## 7. Questions et informations diverses.

### Contrat de ruralité (FSIL2) :

Les membres du comité syndical évoquent le contrat de ruralité 2017 et l'abandon du projet de bâtiment multi-services à Remconcourt (172 026 € de FSIL2). La préfecture de Région demande de réaffecter rapidement cette subvention à un autre projet, sinon cette somme sera définitivement perdue et imputera également l'enveloppe du contrat de ruralité 2018 (du fait que l'enveloppe n-1 ne serait pas intégralement consommée). A ce titre deux projets sont proposés :

- Amélioration énergétique et de pérennisation de l'Espace Andrée CHEDID par la commune de Contrexéville ;
- Dossier économique sur la commune d'Auzainvilliers par la CCTE.

Les membres présents ne souhaitent pas que le territoire soit pénalisé sur l'enveloppe FSIL2 et affichent leur préférence au dossier de la commune de Contrexéville, étant donné qu'il est intégralement monté et qu'il est prêt à être déposé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.